

**DELIB 23-2024**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES
Séance du 28 juin 2024 à 19h00**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 15

Date de la convocation : 24/06/2024

En exercice : 19

Date d'affichage : 24/06/2024

Qui ont pris part à la délibération : 17

L'an deux mille vingt et quatre et le vingt et huit juin à 19h02, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Sylvie CALAS, Marie-Rose LADOWICHT, Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Françoise BARBERI, Christelle COURTOIS-SABARTHES, Marie-France ALRIC et Maud FLAMANT
Et Messieurs Alain VEUILLET, Paul SALVAN, Rodolphe DUCAMP, Daniel MONTAGNE, M. Manuel GONCALVES

Excusés : Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Alain VEUILLET, M. Claudian BRUN pouvoir à Mme Marie-Rose LADOWICHT, M. Frédéric MAIXANDEAU pouvoir à M. Paul SALVAN, M. François MONTAGNE pouvoir à M. Manuel GONCALVES

Absents : Mme. Marie-Pascale PRADES

Retards : M. Jean-Michel MAUREL arrivée à 19h11 pour la délibération 15-2024

Secrétaire de séance : M. Manuel GONCALVES

La séance débute à 19h02 sous la présidence de M. Alain VEUILLET

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal.

Il explique également que les différents points inscrits à l'ordre du jour ont été travaillés par le groupe majorité Viviers au cœur. Conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération : **TARIFICATION BRANCHEMENT SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF HORS LOTISSEMENT**

M. le maire donne la parole à M. GONCALVES qui s'exprime au nom de l'équipe travaux pour expliquer la tarification envisagée.

Il explique que les travaux de création de branchement hors lotissement ont un coût supérieur à la tarification actuellement en vigueur.

Il propose donc de passer de 4 500€HT à 7 000.00€HT.

Suite à la proposition de l'équipe travaux :

Monsieur le Maire propose de délibérer pour créer une participation pour le financement de l'Assainissement Collectif sur les constructions neuves hors lotissement :

- Constructions neuves hors lotissement : 7 000.00€ HT

Pour : 14

Contre :

0

Abstention : 4

Fait en séance les jour, mois et an susdits.
Le Maire, Alain VEUILLET

Le secrétaire de séance
Manuel GONCALVES

